



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 13 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le six juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de membres : 33, en fonction : 32, qui ont délibéré : 27.

Etaient présents : M. Francis BONNE, M. Marc GUÉNIOT, M. Mistral BANA, M. Michel GAUTRON, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, M. Patrick MALLY, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean Jacques BOURGERIE, Mme Brigitte KLEIN, M. Roland NIVROY, Mme Myriam HIBLOT, M. Emmanuel BRION, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, M. Sébastien BRACHET, Mme Estelle VORBURGER, M. Olivier BARBIER, Mme Eglantine MATOS, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Radouane HARRAR à Monsieur Emmanuel BRION, Madame Sophie DROZDOWIEZ à Monsieur Francis BONNE, Monsieur Michel BELDJOUDI à Madame Claudine CHATELAIN, Madame Isabelle PARENT à Madame Noémie MAYET, Madame Anne MARBEUHAN à Monsieur Mistral BANA, Madame Sandrine BRECK à Madame Myriam HIBLOT.

Absents excusés : Monsieur Olivier RAULET, Madame Jocelyne MAILLY, Madame Pierrette DUSSART, Madame Martine GOFFINET, Madame Geneviève DAUTEL-DAUTET.

Secrétaire élu : Monsieur Marc GUÉNIOT.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 Avril 2024.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2024, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

D2024-43 : USAGE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'envoi par l'étude de Maître BIHIN d'une déclaration d'intention d'aliéner à la commune le 18 avril 2024 pour des parcelles situées rue des Boulangers et rue de l'Etang. Il fait lecture d'une lettre de Madame WASCZAK, souhaitant acquérir ce bien.

En raison de l'intérêt des parcelles concernées, en particulier dans le cadre de l'aménagement de la trame verte et bleue avec Ardenne Métropole, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire usage du droit de préemption. Le prix de la vente est fixé à 35.000,00 €.

Adopté par seize voix pour et onze abstentions.

D2024-44 : DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES 2025 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Monsieur le Préfet des Ardennes transmise par courrier le 15 mai 2024 de dresser la liste préparatoire annuelle des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés d'assises des Ardennes en 2025.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit six personnes. La liste des personnes tirées au sort est la suivante :

- Monsieur Didier MARTIN,
- Monsieur Nicolas SIMON,
- Madame Agnès DEMONGIN,
- Madame Delphine BRETON,
- Monsieur Matthias DUMONT,
- Madame Agnès PETHE.

D2024-45 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA REGION GRAND EST : TÉLÉRESTAURATION :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles présente les modalités de mise en place de la télérestauration pour les enfants de l'école maternelle prenant leur repas à la cantine. Cette modification intervient suite à la demande des parents pour améliorer les conditions pendant le temps méridien des enfants (pas de déplacement en particulier en cas de mauvaises conditions météo).

Cette modification nécessite des travaux dans la salle et l'acquisition de matériels : achat d'un véhicule pour le transport des repas, achat de matériels pour le service, une fontaine à eau. Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir l'augmentation hebdomadaire du temps de travail pour deux agents du service périscolaire à partir du mois de septembre 2024.

A partir de la rentrée, les nouveaux tarifs des repas servis par la Région Grand Est seront facturés dans les conditions suivantes :

- Prix des repas des élèves : de 3,75 € à 3,83 €,
- Prix des repas des accompagnants : de 4,66 € à 4,78 €.

Adopté à l'unanimité.

D2024-46 : CRÉATION D'UN POLE MÉDICAL : AUTORISATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION DES MARCHÉS AUX ENTREPRISES :

Sur proposition de Monsieur le Maire et après la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 mai 2024, le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes pour le projet de création de la maison de santé :

N° du lot	Entreprise	Désignation des lots	Montant HT	Montant TTC
1	DEL GIGLIO	VRD - GROS ŒUVRE	196 159,02 €	235 390,82 €
2	PANNEL	MENUSIERIES EXTERIEURES	112 396,77 €	134 876,12 €

3	DSTI	CLOISON DOUBLAGE FAUX PLAFONDS MENUISERIES INTERIEURES	152 631,00 €	183 157,20 €
4	INEO INDUSTRIE	ELECTRICITÉ	36 200,00 €	43 440,00 €
5	VAUTHIER	PLOMBERIE VENTILATION CHAUFFAGE	84 413,64 €	101 296,37 €
6	DSTI	PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS	38 946,00 €	46 735,20 €
8	FERRARI	DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE	47 640,00 €	57 168,00 €
		TOTAL	668 386,43 €	802 063,72 €

L'attribution du lot n°7 relatif au ravalement aura lieu prochainement.

Adopté à l'unanimité.

D2024-47 : TRAVAUX DE RESTAURATION A L'EGLISE DE VILLERS CERNAY : AUTORISATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION A L'ENTREPRISE :

Les travaux de restauration de l'église de Villers Cernay ont fait l'objet d'une demande de subvention (DETR) en 2020. Un montant de 49.556 Euros a été notifié à la commune. Les travaux ont été retardés en raison de la difficulté à trouver une entreprise susceptible de réaliser ces travaux (Technicité et échafaudages spécifiques).

Suite à la réunion de la commission d'appels d'offres avec Zoom Architecture, l'entreprise SEVIN a été retenue pour un montant de 57.759,67 € hors taxes et 69.311,60 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

D2024-48 : CONVENTION DE REDEVANCE DE COLLABORATION :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer le cabinet médical existant place de la République pour le mettre à disposition d'un médecin généraliste dans l'attente de la réception des travaux de la maison de santé.

Le montant du loyer mensuel est fixé est fixé à 1 007 €.

Adopté à l'unanimité.

D2024-49 : VERSEMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ – COMMUNE DE LA MONCELLE :

Suite à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2024 avec la commune de La Moncelle, la FDEA sollicite une délibération du Conseil municipal pour verser le produit de la Taxe Intérieure sur la consommation finale d'électricité de la commune de La Moncelle à Bazeilles.

Adopté à l'unanimité.

D2024-50 : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES :

Une demande de subvention complémentaire au titre des amendes de police doit être adressée au conseil départemental des Ardennes. Le montant des travaux de la demande initiale a évolué de 29 999 € HT à 59 561,25 € HT. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve la demande de subvention complémentaire auprès du Conseil départemental des Ardennes.

Adopté à l'unanimité.

D2024-51 : CESSION DE PARCELLES « TERRE DES SAINTS » A BAZEILLES :

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer pour fixer le prix des 5 parcelles situées « Terre des saints » qui ont fait l'objet d'un découpage par le bureau d'études DUMAY (594 m² chacune) et dont le prix estimé par le service des Domaines s'établit à 12 Euros le mètre carré.

Après en avoir débattu, le conseil municipal fixe le prix à 30 Euros le mètre carré.

Adopté à l'unanimité.

D2024-52 : HARMONISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

Dans l'attente de la future réunion de la commission, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs pour chaque salle communale comme suit :

<u>SALLE MONTVILLERS</u>		<u>TARIFS</u>
Location de salle seule	Réunion seule de 18h à 23h30	100,00 €
Location de salle pour café enterrement	Gratuit pour les habitants de la commune	50,00 €
Location de salle : une journée en semaine		250,00 €
Location de salle WE pour fête ou autre manifestation		520,00 €
Location de salle pour congrès		A l'étude
Option : heure de nettoyage :		90,00 €

<u>SALLE INFANTRIE DE MARINE</u>		<u>TARIFS</u>
Location de salle seule	Réunion seule de 18h à 23h30	100,00 €
Location de salle pour café enterrement	Gratuit pour les habitants de la commune	50,00 €

Location de salle : une journée en semaine		200,00 €
Location de salle WE pour fête ou autre manifestation	Réduction de 50 € une fois par an pour les habitants de Bazeilles	400,00 €
Option : heure de nettoyage :		75,00 €

SALLE RUBÉCOURT ET LAMÉCOURT		TARIFS
Location de salle pour café enterrement	Gratuit pour les habitants de la commune	50,00 €
Location de salle : une journée en semaine		120,00 €
Location de salle WE pour fête ou autre manifestation		200,00 €
Option : heure de nettoyage :		50,00 €

SALLE DU BARBOT LA MONCELLE		TARIFS habitants de la commune	TARIFS habitants extérieurs
Location week end en saison basse	du 1er octobre au 31 mai	180,00 €	240,00 €
Location demie journée en saison basse		70,00 €	90,00 €
Location week end en saison haute	du 1er juin au 30 septembre	130,00 €	190,00 €
Location demie journée en saison basse		40,00 €	70,00 €
Caution donnée à la réservation		300,00 €	300,00 €
<u>En cas de dégradation ou casse</u>	chaise 50 € Table 300 €		

Adopté à l'unanimité.

D2024-53 : VERSEMENT DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le versement de la première part du complément indemnitaire annuel pour 2024 qui sera réalisé sur les salaires du mois de juillet, au regard des entretiens d'évaluation annuels qui se sont déroulés.

Adopté à l'unanimité.

D2024-54 : AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL POUR UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES :

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avis conforme du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Ardennes, le conseil municipal adopte l'augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail pour un agent des services techniques de 28h00 à 35h00.

Adopté à l'unanimité.

D2024-55 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2024 :

La décision modificative soumise au conseil municipal comprend des ajustements de recettes et de charges à chaque section comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT : + 50.000,00 €

- Remboursements sur rémunérations des personnels : +50.000,00 €,
- Entretien des locaux : +49.000,00 €
- Intérêts des emprunts : +1.000,00 €.

SECTION INVESTISSEMENT : + 140.000,00 €

- Dotation d'équipement des territoires ruraux : +140.000,00 €,
- Aménagement paysager du giratoire : +7.500,00 €,
- Travaux de voirie : +7.500,00 €,
- Aménagement de terrains : -15.000,00 €
- Matériel de transport : +36.400,00 €,
- Matériels divers (barnums) : +900,00 €,
- Travaux : +102.700,00 €

Le montant des crédits globaux au budget 2024 est le suivant :

- **Fonctionnement : 4.890.000,00 €,**
- **Investissement : 3.011.000,00 €**

- TOTAL : 7.901.000,00 €**

Adopté à l'unanimité.

MOTION 24-01 : MOTION DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE :

Informations diverses :

- Monsieur le Maire :
 - Remerciements aux élus pour leur participation aux élections européennes,
 - Remerciements à l'association Côté Cour,
- Monsieur GRASMÜCK : Rédaction du règlement du futur PLU en cours avec le Bureau d'études DUMAY.

Séance levée à 21h30.